

## Conditions Particulières de Vente

Conformément à l'évolution du code du tourisme qui est rentré en vigueur au 01/07/2018, les conditions de vente sont soumises aux articles R-211.3 à R-211.11 relatifs à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, modifié par le décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009, en vigueur au 1er novembre 2011 dont une évolution a eu lieu et est entrée en vigueur le 01/07/2018.

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du code du tourisme, les dispositions des articles publiés ci-dessous ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. L'achat d'un séjour ou voyage implique de la part de l'acheteur l'acceptation de l'ensemble des propositions des conditions générales de vente ci-dessous.

Les réalisations de la Ligue de l'Enseignement FEDERATION des ŒUVRES LAÏQUES du LOT sont ouvertes à tous, hommes et femmes de toutes professions. La Fédération des Œuvres Laïques du LOT est une composante de la LIGUE de l'ENSEIGNEMENT. La Ligue de l'enseignement du Lot, association loi 1901 reconnue d'utilité publique dont le siège social est domicilié 184 rue des Cadourques - 46000 Cahors - Tél 05 82 89 00 62 reservation.capocean@fol46.org www.laligue46.org Certificat Immatriculation tourisme Atout France: IM 075100379. Siret: 388 109 407 000 55. Garantie financière auprès du FMS de l'UNAT.

### TARIFS

Nos tarifs sont publiés sous réserve d'erreurs d'impression ou d'omissions.

Les tarifs sont calculés :

- à la personne pour les séjours en pension complète et demi-pension,
- au logement pour la location sans restauration. Location sans restauration : le prix dépend de la taille de l'hébergement mis à disposition. Nous indiquons la capacité maximale. Le nombre d'occupants ne pourra en aucun cas dépasser le nombre de places indiqué, ou le nombre de personnes mentionné sur le contrat de réservation.

### NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS

- Le ménage fin de séjour en formule location
- La taxe communale de séjour. Celle-ci est facturée en sus des frais de séjour.

L'association qui vous accueille ne peut être tenue pour responsable de toute modification portée à sa connaissance après réservation du séjour.- Les assurances optionnelles dont les conditions générales d'application sont jointes à votre contrat de réservation. Celles-ci doivent être souscrites au moment de votre réservation.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant de l'acompte à verser lors de votre réservation ainsi que les échéances de paiement de votre séjour sont détaillés dans le tableau récapitulatif présenté ci-contre. Le règlement du solde de votre séjour s'effectue, sans rappel de notre part, au plus tard, 1 mois avant la date de votre arrivée au village vacances, sous peine d'annulation de votre réservation. Votre réservation devient effective au moment de l'encaissement de l'acompte. Tarif des suppléments (prestations diverses, activités

sportives...) : à ajouter au prix du séjour. Notre association se réserve le droit de répercuter sur ces tarifs, les modifications de prix des prestataires de services et d'éventuelles évolutions économiques réglementaires ou fiscales (coût de transport, taxes...).

### CONDITIONS DE LOGEMENT

- Vous serez logés selon la composition familiale et les disponibilités du village choisi lors du traitement de votre demande.

- À certaines périodes, possibilité de chambres particulières (avec un supplément). Arrivées et départs : les arrivées ont lieu en fin d'après-midi et les départs le matin (horaires dans le carnet de voyage). Selon nos disponibilités, nous pouvons aménager vos dates d'arrivée et départ.

- En application du décret 2006-1386 du 15/11/2006, nos établissements sont non-fumeur. - Animaux: Les animaux ne sont pas acceptés en juillet et août. (Hormis les chiens-guides accompagnant les malvoyants). Chiens de petite taille et chats acceptés en location en période hors saison)

L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles mises en vente, tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale temporaire ou définitive des places mises en vente.

### LES RÉDUCTIONS

> Adultes

Les remises sont non cumulables entre elles à l'exception de la remise early booking.

> Réductions - enfants

Le prix de pension des enfants, en pension complète et demi-pension, dépend de leur âge (calculé au premier jour du séjour).

### AIDES AUX VACANCES

Chèque Vacances : notre association est agréée par l'ANCV. Les Chèques Vacances sont acceptés pour tout règlement.

ATTENTION : ils doivent être libellés à l'ordre de la Ligue de l'enseignement du Lot

### ÉTAT DES LIEUX ET CAUTION

Une caution vous sera demandée à votre arrivée. Elle vous sera restituée en fin de séjour déduction faite, le cas échéant, du coût du matériel détérioré ou perdu ou d'un forfait pour frais de ménage, si votre logement n'est pas rendu propre ou en bon état. En cas de départ nocturne sans état des lieux, la caution vous sera retournée ultérieurement, sous réserve des retenues éventuelles, pour lesquelles, dans ce cas, la décision de l'association ne peut être contestée.

À l'arrivée, il sera proposé au voyageur d'effectuer l'ui même l'état des lieux, en lui demandant de signaler le jour même à la direction, les éventuels défauts constatés. Un état des lieux est prévu le jour du départ. Un inventaire sera à la disposition du voyageur dès son arrivée, qui devra le valider ou faire mention de ses réclamations le jour même ou au plus tard le lendemain avant 12 heures à l'accueil de l'établissement. En cas de départ nocturne ou anticipé sans état des lieux contradictoire possible, la caution est conservée et renvoyée ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage ou réparations. La

décision d'un tel départ sans état des lieux équivaut à une acceptation de la décision de Cap Océan sur la retenue éventuelle de tout ou partie de la caution.

### CESSION

Vous pouvez conserver le droit de céder votre contrat de voyage à un tiers moyennant des frais raisonnables et réels et ce minimum 7 jours avant la date de départ. Ces frais pourraient être amenés à évoluer en fonction de la date de cession.

### ANNULATION

Le droit de rétractation prévu pour les achats à distance ne s'applique pas aux services d'hébergement et de restauration.

En cas d'annulation de votre séjour, celle-ci doit faire l'objet d'un courrier. Le montant des sommes retenues dépendra de la date d'annulation (le cachet de la poste faisant foi). A défaut de contracter l'assurance annulation proposée par l'établissement de votre choix, les conditions d'annulation de séjour, quelle qu'en soit la raison, s'appliqueront selon le détail précisé dans le tableau récapitulatif. Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

### RESPONSABILITÉ CIVILE & ACTIVITÉS

La Fédération des Œuvres Laïques du Lot a souscrit auprès de la M.A.I.F. une assurance responsabilité civile et activités. Nous vous rappelons qu'il relève du choix et de la responsabilité de chaque participant de souscrire auprès de l'assureur de son choix les assurances couvrant les risques locatifs temporaires.

### MÉDIATION

Après avoir saisi le service réservation et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel. Pour une offre précise et définitive, adressez-vous au centre de réservation du village sélectionné.

### RÉCLAMATIONS

Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un signalement à l'accueil durant votre séjour ne pourront être prises en compte. Les observations doivent parvenir à la Ligue de l'Enseignement du Lot, 184 rue des Cadourques, 46000 CAHORS par courrier dans les 30 jours suivant le retour.

### DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

à consulter sur notre site internet : [www.capocean.org](http://www.capocean.org)

## Règlement général sur la protection des données

### COLLECTE DE DONNÉES

Les informations recueillies via le formulaire de réservation sont traitées et enregistrées dans un fichier informatisé par le village vacances concerné et par Ternélia Tourisme pour le traitement de votre réservation et son suivi. Ces données sont confidentielles. Nous pouvons être amenés à les transférer à des tiers (tels que assurances, compagnies de transport, sous-traitants,

prestataires réceptifs, techniques, bancaires etc..) qui sont tenus de respecter la confidentialité de ces informations et ne pourront accéder à ces données que pour les besoins liés à votre réservation et aux prestations afférentes. Elles peuvent également être utilisées, avec votre accord préalable, à des fins de communication commerciale ou d'opérations promotionnelles.

### DROITS D'ACCÈS, D'OPPOSITION ET DE RETRAIT

Les données collectées seront conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Elles sont gérées en conformité avec la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 Avril 2016. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez l'exercer à tout moment en contactant :

Par courrier postal : La ligue de l'enseignement du Lot, 184 rue des Cadourques, 46000 CAHORS  
Par téléphone : 05 82 89 00 62

Par email : [reservation.capocean@fol46.org](mailto:reservation.capocean@fol46.org)

### DRUIT À L'IMAGE

Les moments de vie du village vacances Cap Océan sont susceptibles d'être filmés ou photographiés. Les voyageurs ne souhaitant pas être filmés et/ou photographiés devront en informer par écrit la Direction de Cap Océan en amont ou au plus tard au début du séjour.

## Conditions Particulières de Vente

### FRAIS DE DOSSIER

Famille & Individuel : 21 € (pour les séjours de juillet et août. Offerts en dehors de cette période)

### MODALITÉS DE PAIEMENT

- > 30% à la réservation
- > Solde : 30 jours avant votre arrivée

### MODALITÉS DE RÉOLUTION (ANNULATION)

Si l'annulation intervient à plus de 45 jours avant le début du séjour, la totalité de l'acompte est conservé.

- > Si l'annulation intervient entre 45 et 30 jours avant le début du séjour, 50% du montant du séjour est dû.

- > Si l'annulation intervient entre 30 et 7 jours avant le début du séjour, 80% du montant du séjour est dû.

- > Si l'annulation intervient à moins de 7 jours du début du séjour, l'intégralité du montant du séjour est due.

- > Le trop perçu dans le cas de résiliation vous sera remboursé 14 jours au plus tard après la date de résiliation de contrat (art. R211-10).

### MODALITÉS DE RÉOLUTION (ANNULATION) DU FAIT DU VILLAGE VACANCES

La Ligue de l'enseignement du Lot conserve la possibilité d'annuler un séjour faute de participants, les délais de résolution seront désormais calculés en fonction de la durée du séjour et

devront respecter les conditions suivantes :

- > Jusqu'à 20 jours avant le départ si le séjour est supérieur à 6 jours

- > 7 jours avant le départ si le séjour est compris entre 2 et 6 jours

- > 48 heures avant le départ si le séjour est inférieur à 2 jours

### ASSURANCE OPTIONNELLE

- > Annulation : 3,9 % du total séjour

- > Se renseigner auprès du service réservation

Les conditions d'annulation sont consultables sur notre site Internet: [www.capocean.org](http://www.capocean.org)

